

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2023-111 – Règlementation de la circulation rue du Commandant d'Aigremont – travaux sur le réseau Orange.

Le Maire de MAÎCHE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de Mme Mariem ELBROUKY représentant la société CIRCET France ;

VU l'autorisation de voirie AV031223 délivrée le 3 novembre 2023 par la ville de Maîche ;

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement en toute sécurité de travaux de changement de câble sur le réseau Orange ; il a lieu de réglementer la circulation et le stationnement aux abords du chantier ;

A R R E T E

Article 1 : La circulation de tous les véhicules, au niveau du numéro 37 rue du Commandant d'Aigremont, se fera sur demi-chaussée et sera régulée par un alterna manuel, sur une journée sur la période du 28 novembre 2023 au 13 décembre 2023, afin de permettre la réalisation de travaux par l'entreprise CIRCET au profit d'Orange.

L'entreprise intervenante est autorisée à occuper le domaine public et stationner ses véhicules aux abords du chantier.

Article 2 : La signalisation règlementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation temporaire approuvée les 06 et 06 septembre 1992.

A l'issue, la chaussée devra être laissée propre et en état

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Publié sur le site internet le 17 novembre 2023

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie ainsi que sur le site internet de la ville et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maïche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Madame Mariem ELBROUKY représentant la société CIRCET France
- Monsieur le responsable du service de police municipale de la ville.

Maiche, le 15 novembre 2023,

Le Maire,

Régis LIGIER

